



RACE FOR GIFT

REGLEMENT SPORTIF

ARTICLE 1 : INFORMATIONS GENERALES

La manifestation **Race For Gift** est organisée par l'association Swiss Gifts qui a pour objectif de développer, organiser et promouvoir des événements ou campagnes de solidarité et de gérer la collecte de dons au bénéfice des organisations participantes aux événements. La sixième édition de cette course solidaire aura lieu le dimanche 26 mai 2019 à la Rotonde du Mont Blanc, Quai du Mont-Blanc, 1201 Genève, Suisse.

Race for Gift est une épreuve pedestre, constituée d'un 5km marche, de deux courses à pied : une de 5 km et une de 10 km chronométrées, qui a pour objectif de collecter des fonds pour les organisations inscrites à l'événement.

Pour participer à cette course, les coureurs/marcheurs acceptent de réaliser un défi de collecte de dons pour soutenir les projets d'une des organisations participantes. Pour cela, chaque coureur doit s'acquitter des frais d'inscription de CHF 35.- ou davantage selon les formules détaillées ci-après et récolter un minimum conseillé de CHF 300.- sur sa page personnelle de collecte. Ce montant est de CHF 500.- pour les équipes Famille et Accompagnants. Pour ce faire, les coureurs sollicitent l'ensemble de leurs réseaux personnels et professionnels. L'ensemble des fonds collectés sont reversés intégralement aux organisations participantes (cf liste des organisations participantes sur le site internet : <https://www.raceforgift.ch/pages/voir-les-organisations>).

ARTICLE 2 : LES COURSES

Les parcours du 5km et du 10km chronométrés sont constitués d'une même boucle de 5km que les coureurs devront parcourir respectivement 1 fois et 2 fois. Les départs auront lieu à partir de la Rotonde du Mont Blanc, à 9h30 pour le 10km et à 10h45 pour le 5km. Les coureurs disposent d'une barrière horaire de 1h30. Ces épreuves chronométrées sont limitées à 1 000 participants. Seuls les personnes valablement inscrites, titulaires d'un dossard remis par l'organisateur de Race for Gift et âgées de 14 ans (ou plus) le jour de la course pourront prendre part à l'épreuve.

Le 5km marche est constitué d'une seule et unique boucle que les participants parcourront 1 fois. Le départ du 5km marche s'effectuera à 10h15 à partir de la Rotonde du Mont Blanc. Les marcheurs disposent d'une barrière horaire de 1h15. La marche est limitée à 1 000 participants. Il n'y a pas de limite d'âge pour participer à la marche, cependant, les participants âgés de moins de 14 ans le jour de la marche devront être accompagnés par un adulte. Les enfants de moins de 9 ans peuvent participer gratuitement à la marche. Les participants à la marche seront également chronométrés mais il n'y aura pas de récompense et de classement pour cette épreuve.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire, le collecteur doit se rendre sur le site Internet officiel de la course : <http://www.raceforgift.ch>. Puis suivre la procédure suivante :

1. Choisir l'organisation qu'il souhaite soutenir,
2. Choisir son type d'inscription : Individuelle, Famille, Accompagnant (voir ci-après)
3. Choisir l'épreuve à laquelle il souhaite participer entre le 5km marche, le 5 km ou 10km chronométré,
4. Procéder au paiement pour valider son inscription,
5. Entrer ses informations personnelles,
6. Une page personnelle de collecte est créée automatiquement,
7. Le participant reçoit le lien de sa page de collecte par email,
8. Pour courir avec le dossard de l'organisation de son choix, le coureur doit collecter un minimum conseillé de CHF 300.- via sa page personnelle de collecte (CHF 500.- pour les familles et accompagnants).

La clôture des inscriptions a lieu le Vendredi 24 Mai 2019 à 23h59.

ARTICLE 4 : TARIFS

Individuel

Les frais d'inscription pour participer à l'une des épreuves et créer sa page personnelle de collecte sont de CHF 35.-.

Equipe Famille

Les frais de participation pour participer à Race for Gift en famille et créer la page de collecte de la famille sont de CHF 100.-. Ce tarif est réservé aux familles de 4 personnes maximum et dont les enfants ont au minimum 9 ans et au maximum 18 ans.

Equipe Accompagnant

Les frais de participation pour participer à Race for Gift en Equipe Accompagnant et créer la page de collecte sont de CHF 100.-. Ce tarif est réservé aux groupes de 4 personnes maximum et dont deux ou trois participants sont en situation de handicap.

Afin de respecter la réglementation de Swiss Athletics, les enfants de moins de 14 ans peuvent participer uniquement au 5km marche. Les enfants âgés de 14 ans et plus peuvent participer à l'épreuve de leur choix. Un adulte doit être obligatoirement membre de l'équipe.

ARTICLE 5 : ANNULATION D'INSCRIPTION

Si le participant était amené à annuler sa participation à Race for Gift 2019, il ne serait effectué aucun remboursement des frais d'inscription. La totalité des dons déjà collectés resteront acquis à l'organisation soutenue.

ARTICLE 6 : DOSSARDS ET RETRAIT DES DOSSARDS

Les participants sont invités à récupérer leur dossard le dimanche 26 mai 2019 de 8h à 9h25 sur le village de l'événement situé à la Rotonde du Mont Blanc, Quai du Mont-Blanc, 1201 Genève. Lors du retrait des dossards, il pourra leur être demandé une pièce d'identité.

Le dossard est individuel et incessible. Il doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au

dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé dans le dos ou sur une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Uniquement les coureurs/marcheurs qui auront collecté CHF 300.- pourront retirer leur dossard.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE

Pour profiter pleinement des épreuves sportives, les organisateurs conseillent aux participants de s'équiper d'une tenue de sport complète (chaussures, short/survêtement, t-shirt/débardeur, sweet). Les chaussures de type « running » sont fortement recommandées pour les courses chronométrées.

ARTICLE 8 : VESTIAIRES -CONSIGNES

Il y aura deux tentes vestiaires (une Homme et une Femme), pour que les participant(e)s puissent se changer avant et après la course. Les participants peuvent ensuite laisser leurs affaires personnelles pendant la durée de la course à l'espace consigne qui se trouvera à proximité des vestiaires. Aucune surveillance n'est assurée dans les vestiaires, nous déclinons, dès lors, toute responsabilité en cas de vol.

Les affaires personnelles laissées à l'espace consigne doivent être récupérées au plus tard à 13h.

ARTICLE 9 : FAIR-PLAY

Le parcours est ouvert à 3 types de public ; les coureurs, les marcheurs et les personnes en situation de handicap. Pour le bon déroulement de cette fête solidaire, les organisateurs demandent aux marcheurs et aux personnes en situation de handicap de laisser la priorité aux coureurs sur le parcours.

ARTICLE 10 : PARTICIPANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap peuvent participer à Race for Gift. Le jour de l'événement, elles peuvent être accompagnées d'une personne de leur choix sur la totalité du Parcours. Les personnes en fauteuil roulant peuvent participer à l'événement en respectant strictement la priorité aux piétons et promeneurs. Les Joëlettes encadrées sont autorisées cependant les Hand-bikes sont interdits.

ARTICLE 11 : REMISE DES RECOMPENSES

La remise des récompenses aura lieu à 11h45 sur le village Race for Gift, au niveau de la Rotonde du Mont Blanc, Quai du Mont-Blanc. Seront récompensés par un trophée :

1. Le coureur le plus rapide du 10 km homme,
2. Le coureur le plus rapide du 10 km femme,
3. Le coureur le plus rapide du 5 km homme,
4. Le coureur le plus rapide du 5 km femme,
5. Le coureur qui aura collecté le montant le plus important (présent le jour de la course),
6. L'équipe Famille qui aura collecté le montant le plus important (présente le jour de la course),
7. L'équipe Accompagnant qui aura collecté le montant le plus important (présente le jour de la course),

8. L'équipe entreprise qui aura collecté le montant le plus important (présente le jour de la course),
9. L'équipe entreprise qui aura remporté le Challenge Entreprises 10km (classement établi au cumul des temps des trois meilleurs coureurs de chaque entreprise),
10. L'organisation qui aura collecté le montant le plus important,
11. L'organisation qui aura le plus grand nombre de coureurs.

ARTICLE 12 : RESPECT DES ESPACES VERTS, PLANTATIONS ET ANIMAUX

Les espaces verts sont des lieux de vie ouverts aux participants du 10km et 5km. Les participants sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer par eux-mêmes, par les personnes dont ils ont la charge ou les animaux ou les objets dont ils ont la garde.

ARTICLE 13 : SECURITE

Le service Médical de la course est assuré par la section des Samaritains de Lancy et la sécurité des parcours par une équipe de commissaires bénévoles. De la signalétique sera mise en place tout le long des parcours afin de guider les coureurs.

ARTICLE 14 : RESPONSABILITE

Toute personne s'engageant sur l'une des 3 épreuves de Race for Gift devra participer en étant bien entraînée et en bonne santé. Il est recommandé à chaque participant de faire un bilan médical et de demander l'avis d'un médecin avant de prendre un départ.

Chaque participant est tenu d'avoir une assurance accident et maladie adéquate. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de maladie, ainsi qu'en cas de vol, perte ou dommage matériel, envers les coureurs, les spectateurs ou des tiers.

Les organisateurs déclarent avoir souscrit à une police d'assurance en responsabilité civile conformément à la charte des courses sur routes auprès d'ALLIANZ IARD, n°49935735.

ARTICLE 15 : RECOMMANDATION MEDICALE

Si au cours des jours précédant la course vous vous sentez malade ou fiévreux, vous devriez renoncer à participer. Veillez à boire suffisamment avant, pendant et après la course. Si vous vous sentez mal pendant la course (essoufflement prononcé, vertiges, épuisement, fortes douleurs, etc.), vous devez interrompre ou abandonner la course et prévenir ou faire prévenir les secours si votre état de santé le nécessite.

Il est recommandé en particulier aux hommes de plus de 35 ans et aux femmes de plus de 40 ans, ainsi qu'aux participants/es ayant des antécédents cardio-vasculaires ou pulmonaires ou autres groupes à risque, ainsi qu'aux personnes ne pratiquant pas une activité sportive régulière ou nécessitant de tels efforts de se soumettre régulièrement à un examen médical.

ARTICLE 16 : DROIT A L'IMAGE ET CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS

Les participants autorisent l'organisateur et ses partenaires, à exploiter, directement ou indirectement, à titre gratuit, les images et les sons enregistrés lors de leur participation à la course (préparation, course elle-même, remise de prix etc...) à titre commercial ou non, en intégralité ou par extraits, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour (notamment TV, vidéogrammes, CD, DVD,

sites Internet, affiches, notamment sur les lieux de vente et/ou dans les vitrines, presse, cinéma, dépliants ou brochures, catalogues, dossiers de presse), pour illustrer toute opération de communication ou de promotion en relation avec l'événement.

Les organisateurs s'engagent à garder strictement confidentielles les informations transmises dans le cadre des inscriptions.

ARTICLE 17 : ANNULATION

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement de frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue. Pour les dons, ceux-ci sont dans tous les cas acquis définitivement à l'organisation soutenue.